



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1567-18

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1567-18 concernant le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition et remplaçant le règlement numéro 1438-14 et ses amendements.

Comme suit :

- Avis de motion et présentation du projet de règlement : 13 février 2018
- Avis public du projet de règlement tel que requis par la Loi : 7 mars 2018
- Adoption du règlement : 10 avril 2018

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <https://saint-constant.ca/>

Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et a effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 avril 2018.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques